

N° 57916-2022/1-ACTS/DDDT

Date du : 22 avril 2022

Rapport de présentation

OBJET : Projet de délibération modifiant l'annexe 2 de la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP)

PJ : un projet de délibération + annexe 2 modifiée

Le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP) institué par la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 intègre plusieurs annexes dont une est complétée par le présent projet de texte. Il s'agit de l'annexe 2 qui liste les travaux d'amélioration foncière subventionnés et équipements agro-écologiques subventionnés.

L'arrêt de l'intervention financière de l'Agence rurale dans la création des retenues collinaires requiert de la part de la province Sud une attention particulière afin que les projets de stockage d'eau en surface puissent toujours bénéficier d'une aide, ouvrages hydrauliques garant de la ressource en eau tout le long des campagnes de production.

Toutes les modifications proposées des différentes annexes peuvent être introduites par une délibération du Bureau de l'assemblée de province après avis de la commission du développement rural.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.